



Réaction

8 novembre 2011

KBC Bank donne aux investisseurs une certitude supplémentaire sur les emprunts obligataires KBC Ifima 5-5-5 et KBC Groupe 5-5-5

KBC Bank a donné aux investisseurs qui ont souscrit à deux emprunts obligataires spécifiques une certitude de maintien de la valeur nominale si un événement de crédit survient dans un des pays sous-jacents à ces obligations.

Modification du profil de risque

Au printemps 2008, KBC a lancé sur le marché deux emprunts obligataires - KBC Ifima 5-5-5 (code ISIN XS0351110340) et KBC Groupe 5-5-5 (code ISIN BE5978427268) – assortis d'une durée de 5 ans et d'un coupon brut de 5%. Ces obligations structurées sont liées à la dette publique de cinq pays (Belgique, France, Espagne, Italie et Grèce) pendant la durée du produit. Au moment de l'émission, chacun de ces pays affichait une solvabilité élevée. Les risques pays – surtout ceux des pays bien ancrés dans l'Union européenne – étaient à l'époque considérés unanimement comme très faibles, ce qui donnait à ces deux obligations un caractère défensif. En raison des bouleversements inopinés des conditions de marché depuis début 2010 (crise grecque), le profil de risque de ce produit est toutefois passé de défensif à dynamique. Tous les obligataires en ont été informés à l'époque par écrit.

Les conditions stipulent que ces émissions sont remboursées intégralement à l'échéance, sauf si un événement de crédit se produit dans un des pays sous-jacents. Dans ce cas, les obligations sont remboursées par anticipation à un prix qui sera inférieur à la valeur de remboursement initialement prévue, ce qui met fin au paiement des coupons.

Actuellement, tous les pays sous-jacents remplissent toujours leurs obligations financières et les coupons obligataires échus ont été payés normalement jusqu'à ce jour. La solvabilité de certains pays sous-jacents est toutefois mise à rude épreuve depuis quelque temps, ce qui fait resurgir le risque d'un paiement anticipé de l'obligation.

KBC tient à rassurer les investisseurs

Il ya quelques mois, KBC a tenu à rassurer les investisseurs généralement défensifs qui ont souscrit à ces obligations. Au cas où un événement de crédit surviendrait dans un des pays mentionnés, KBC proposera un règlement pour ces deux obligations spécifiques, de façon à ce que le prix du remboursement anticipé *plus les coupons perçus* soit égal à la valeur nominale (avant frais et taxes). L'investissement initial demeure ainsi intact. Si aucun événement de crédit ne surgit pendant la période, les obligations seront naturellement remboursées à l'échéance finale (2013).

Les clients qui ont entre-temps vendu totalement ou partiellement ces obligations bénéficient – en cas d'événement de crédit ou à l'échéance finale – d'un règlement similaire, dans lequel il est cependant tenu compte d'un rendement de réinvestissement estimé. La perte consécutive à la vente anticipée est ainsi compensée.

Le règlement s'applique aux investisseurs dans ces obligations. Pour des raisons pratiques, ces obligations doivent être placées sur un compte à titre KBC/CBC.

Ce règlement ne s'applique pas aux autres produits d'investissement de KBC. La gamme de KBC ne comporte d'ailleurs aucun autre produit d'investissement présentant une structure "First to Default" similaire. Il ne s'applique également pas aux investisseurs qui ont vendu ces obligations à la valeur du marché après l'annonce de ce règlement.

Tous les investisseurs concernés ont été informés de façon proactive et personnellement il ya quelques mois. Ils n'ont aucune démarche à entreprendre. Si un événement de crédit survient, le mécanisme de certitude complémentaire s'enclenche automatiquement et KBC les contacte directement pour mettre en œuvre le traitement administratif et le règlement contractuel.

KBC Groupe SA
Av. Du Port 2 - 1080 Bruxelles
Viviane Huybrecht:
directeur
Communication Groupe et
Service Presse / Porte-parole
Tél. 02 429 85 45

Service Presse
Tél. 02 429 65 01
Fax 02 429 81 60
E-mail: pressofficekbc@kbc.be

Les communiqués de presse KBC peuvent être consultés
sur www.kbc.com ou obtenus en envoyant un courriel à
pressofficekbc@kbc.be

Suivez nous 
www.twitter.com/kbc_group